

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Ville de Laval**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval, tenue le 16 octobre 2023 à 18 h 30 au 955, boulevard Saint-Martin Ouest, à Laval.

Nom	Présent	Absent
<b>Membres du CA</b>		
Beulac, Marie-Hélène, personnel cadre	X	
Bissonnette, Anne, membre de la communauté	X	
Chaanin, Amal, parent d'élève	X	
Charbonneau, Françoise, membre de la communauté	X	
Coallier, Danielle, membre de la communauté	X	
Cummings, Julie, parent d'élève	X	
Enianloko, Angèle Irène, personnel soutien	X	
Girard, Frédéric, personnel direction	X	
Léger-Filiault, Geneviève, parent d'élève	X	
Liberge, François-Hugues, parent d'élève	X	
Marcotte, Mylène, membre de la communauté	X	
Richard, Nancy, représentante sans droit de vote	X	
Turcotte, Pascal, membre de la communauté	X	
Vaillancourt, Chantal, personnel enseignant	X	
Vaillancourt, Myriamme, parent d'élève	X	
<b>Direction générale</b>		
Archambault, Jean-Pierre, directeur général adjoint	X	
Chaput, Sylvain, directeur général adjoint	X	
Lavigne, Julie, directrice générale adjointe	X	
Roussel, Catherine, directrice générale adjointe	X	
Volcy, Yves Michel, directeur général	X	
<b>Secrétariat général</b>		
Duval, Stella, secrétaire générale	X	
Gingras, Isabelle, coordonnatrice	X	
Goyette, Annie, directrice adjointe	X	
<b>Services</b>		
Beaudry, Isabelle, directrice Service de l'organisation scolaire et du transport	X	
Boissonneault, Lucie, directrice du Service des ressources financières	X	
Lacoste, Louise, directrice du Service de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et aux entreprises	X	
Mongeon, Maxime, directeur adjoint des Services éducatifs	X	
Roy, Annabelle, directrice adjointe du BGSS	X	
Sabourin, Marie-Chantale, directrice adjointe du Service de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et aux entreprises	X	

## **POINTS STATUAIRES**

### **1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après constat du quorum, M. François-Hugues Liberge, président, ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux administrateurs.

### **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par Mme Angèle Irène Enianloko, et résolu :**

Que l'ordre du jour proposé soit adopté tel qu'il apparaît ci-après, en inversant les points 2.1 et 3.1.

#### **Points statutaires**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 28 août 2023
- 1.4 Normes d'éthique et de déontologie : - Déclarations des nouveaux membres du CA

#### **Période de questions du public**

- 2.1 ~~3.1~~ Période de questions du public

#### **Présentation publique**

- 3.1 ~~2.1~~ Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027

#### **Points pour information**

- 4.1 Rapport des présidents des comités du conseil d'administration :
  - Président du conseil d'administration
  - Comité de vérification (10 octobre)
- 4.2 Rapport du directeur général

#### **Points de décision sans nécessité de présentation (agenda de consentement)**

- 5.1 Compte de dépenses du directeur général

#### **Points de décision nécessitant une présentation**

- 6.1 Adoption de la procédure d'élection
- 6.2 Désignation de membres du comité de gouvernance et d'éthique
- 6.3 Dépôt des états financiers du 30 juin 2023 et présentation des résultats 2022-2023
- 6.4 Modification de l'acte d'établissement des écoles Jean-Piaget et Alphonse-Desjardins : Consultation
- 6.5 Ajout d'espace et remplacement de bâtiment : - Demande d'allocation au ministère de l'Éducation du Québec (PQI 2024-2034)
- 6.6 Huis clos : - Protecteur de l'élève – Recommandations

**Autres**

- 7.1 Varia
- 7.2 Huis clos

CA 2023-2024 numéro 022

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 août 2023**

**Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 28 août 2023 soit adopté tel qu'il a été rédigé, en corrigeant la coquille suivante à la page 6 : « 400 élèves ont *utilisé* un portable ».

CA 2023-2024 numéro 023

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**1.4 Normes d'éthique et de déontologie : - Déclarations des nouveaux membres du CA**

Conformément à la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires* les membres suivants ont été désignés jusqu'au 30 juin 2025.

**Personnel d'encadrement**

Mme Marie-Hélène Beaulac, directrice adjointe aux Services éducatifs (membre).

Mme Nancy Richard, coordonnatrice au Bureau de la gestion stratégique et de la statistique (représentante sans droit de vote).

**Personnel professionnel**

Malgré un 2<sup>e</sup> appel de candidatures, le poste de membre du personnel professionnel demeure vacant.

Comme requis à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, les nouveaux membres du conseil d'administration ont prêté serment dans les 30 jours de leur entrée en fonction, de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité. Une entrée de la prestation de ce serment est faite dans le livre des délibérations du centre de services scolaire sous la cote CA 2023-2024 numéro 024.

Conformément au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, les déclarations suivantes de ces membres sont déposées en annexe sous pli confidentiel devant le conseil d'administration, sous la cote CA 2023-2024 numéro 025 :

- Déclaration et engagement à respecter et à promouvoir le respect des normes d'éthique et de déontologie (art. 4)
  - Déclaration annuelle des intérêts personnels (art. 12)
-

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

### **2.1 Période de questions du public**

La personne suivante s'adresse aux membres du conseil d'administration :

- **M. André Arsenault**  
Concernant le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027, la violence dans les établissements, de même que certains enjeux reliés aux conditions de travail et aux négociations des conventions collectives.
- 

## **Présentation publique**

### **3.1 Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2023-2027**

Conformément à l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique, le contenu du plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 du Centre de services scolaire de Laval est présenté à la population.

---

## **POINTS POUR INFORMATION**

### **4.1 RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

- **Présidence du conseil d'administration**  
Monsieur François-Hugues Liberge souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CA et informe les membres de la tenue de la première rencontre du comité d'évaluation de la performance de la direction générale.
  - **Comité de vérification (10 octobre 2023)**  
Madame Amal Chaanin, présidente du comité, fait état des travaux du comité.
- 

### **4.2 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

#### **Directive du ministre sur l'utilisation du cellulaire**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Sylvain Chaput, directeur général adjoint, à informer les membres de la nouvelle directive du ministre de l'Éducation concernant l'utilisation des cellulaires en classe.

#### **Bilan des résultats du PEVR 2018-2023**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Sylvain Chaput, directeur général adjoint, à informer les membres du bilan des résultats du PEVR 2018-2023 qui feront partie du rapport annuel 2022-2023 qui sera déposé à la séance du conseil d'administration du 11 décembre 2023.

#### **Retraite de certaines directions du secondaire**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Sylvain Chaput, directeur général adjoint, à informer les membres de la retraite à venir de trois directions d'école secondaire, soit

des écoles Saint-Martin, Leblanc et du Centre de qualification professionnelle et d'entrepreneuriat de Laval.

### **Mondial des métiers**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Jean-Pierre Archambault, directeur général adjoint, à informer les membres de la participation de 4 représentants du Centre de services scolaire de Laval, soit du Centre de formation le Chantier, du Centre de formation horticole de Laval et de l'École des métiers spécialisés de Laval (EMS) au prochain Mondial des métiers qui aura lieu à Lyon en septembre 2024.

### **Rencontre avec le ministre responsable des infrastructures et le ministre de la région de Laval**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Jean-Pierre Archambault, directeur général adjoint, à résumer aux membres la rencontre qui s'est tenue récemment avec le ministre responsable des infrastructures, M. Jonathan Julien et le ministre de la région de Laval, M. Christopher Skeete.

### **Moyens de pression – communication aux parents**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite madame Catherine Roussel, directrice générale adjointe, à informer les membres des communications transmises aux parents concernant les possibles moyens de pression qui pourraient être exercés par les employés, dans le cadre de la négociation nationale des conventions collectives.

### **Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) et prévision des besoins d'espaces**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite madame Julie Lavigne, directrice générale adjointe, à informer les membres de la consultation à venir du prochain Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI), de même que pour la première étape de la planification des besoins d'espaces.

### **Modification de l'acte d'établissement du Centre de formation les Berges et de l'école St-Martin**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite madame Julie Lavigne, directrice générale adjointe, à informer les membres de la consultation en cours concernant la modification des actes d'établissement de l'école Saint-Martin et du Centre de formation les Berges, afin de tenir compte de l'utilisation des modulaires de l'école Saint-Martin par le Centre de formation les Berges.

### **Horaire des écoles 2024-2025**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite madame Julie Lavigne, directrice générale adjointe, à informer les membres de la modification à venir de l'horaire de certaines écoles, dans le respect des grandes orientations adoptées par le conseil d'administration. À cet effet, une rencontre d'échange du conseil d'administration se tiendra au début du mois d'avril, après la période de consultation des instances et avant la prise de décision par le directeur général.

### **Aires de desserte au secondaire des écoles l'Envolée et des Cardinaux**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite madame Julie Lavigne, directrice générale adjointe, à informer les membres de la consultation en cours quant à la modification des aires de desserte au secondaire des écoles l'Envolée et des Cardinaux à compter de l'année scolaire 2024-2025.

### **Rencontre de parents – Programme musical au secondaire**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, informe les membres du conseil de la rencontre de parents qui a eu lieu au début du mois de septembre concernant le programme musical qui sera offert à l'école Poly-Jeunesse à compter de l'année scolaire 2024 et des suivis personnalisés qui ont été effectués auprès des parents.

### **Rencontre avec le directeur général de la Ville de Laval**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, informe les membres du conseil d'administration de sa récente rencontre avec le directeur général de la Ville de Laval, concernant notamment les besoins d'espaces, les services de la Société de transport de Laval (STL), les services de formation aux entreprises Korpus et le PEVR 2023-2027.

### **Rencontre avec la députation lavalloise**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, informe les membres de la rencontre qui s'est tenue avec la députation Lavalloise, concernant notamment la présentation du PEVR 2023-2027, le projet de l'École secondaire de demain et les besoins d'espaces.

### **Pratiques collaboratives**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, informe les membres du conseil d'administration de la participation de la direction générale à des communautés d'apprentissage pour favoriser les pratiques collaboratives. Les gestionnaires et certains professionnels ont également assisté à une présentation de la TELUQ afin d'entendre Steve Bissonnette discuter de stratégies à déployer pour mettre en place de véritables écoles efficaces, au service des élèves et de leur réussite scolaire.

### **Politique de confidentialité – sites Internet**

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite madame Stella Duval, Secrétaire générale, à informer les membres de la publication, sur les sites Internet du Centre de services scolaire de Laval, d'une politique de confidentialité. Cette publication est conforme à l'exigence de l'article 63.4 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* pour les organismes publics de publier sur leurs sites Internet une politique de confidentialité rédigée en termes simples et claires lorsqu'ils recueillent des renseignements personnels par un moyen technologique.

## **POINTS POUR DÉCISION SANS NÉCESSITÉ DE PRÉSENTATION (AGENDA DE CONSENTEMENT)**

### **5.1 COMPTES DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU la *Politique de remboursement des dépenses au personnel*;

ATTENDU les dépenses du directeur général assumées dans le cadre de ses fonctions au Centre de services scolaire de Laval;

**Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :**

QUE les comptes de dépenses du directeur général au montant de 309,07 \$ en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023, payable à la Banque Nationale du Canada, et au montant de 1 659,81 \$ en date du 3 octobre 2023, payable à M. Yves Michel Volcy, soient acceptés.

## **POINTS DE DÉCISION NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION**

### **6.1 ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION**

ATTENDU que le conseil d'administration doit procéder à l'élection de personnes à divers postes et comités;

ATTENDU que le conseil d'administration doit établir les règles de procédure pour ce faire;

**Il est proposé par Mme Myriamme Vaillancourt et résolu :**

QUE la Secrétaire générale agisse comme présidente d'élection;

QUE la Coordinatrice du Secrétariat général agisse comme scrutatrice;

QUE la procédure devant servir aux élections soit la suivante :

1. La présidente d'élection procède à l'appel de candidatures pour le ou les postes à combler.
2. Si le nombre de candidatures est égal au nombre de postes à combler, le ou les candidats sont déclarés élus.
3. Si le nombre de candidatures est supérieur au nombre de postes à combler, la présidente d'élection appelle au vote secret, par l'outil de vote électronique Simple vote.
4. Les candidats sont invités à se présenter brièvement.
5. Un bulletin de vote virtuel est préparé avec le nom de tous les candidats.
6. La présidente d'élection informe les membres du temps alloué pour procéder au vote.
7. La scrutatrice transmet aux membres, le lien vers le bulletin de vote virtuel par l'entremise de leur adresse courriel ou autre moyen approprié.
8. Les membres procèdent au vote en cochant sur le bulletin le nombre de candidats requis.
9. La scrutatrice reçoit le rapport du vote virtuel et le soumet à la présidente d'élection.
10. La présidente d'élection déclare élu le candidat ayant reçu le plus de votes de façon nominale (sans préciser le nombre de votes obtenus).
11. Pour la composition des comités, la présidente d'élection déclare élus les candidats ayant reçu le plus de votes de façon nominale, selon le nombre de postes disponibles (sans préciser le nombre de votes obtenus).

12. En cas d'égalité des voix, un deuxième tour de vote est effectué, uniquement entre les candidats ayant reçu le plus de votes.
13. Si l'égalité persiste après 2 tours de votes, la présidente d'élection détermine le candidat élu par tirage au sort parmi les candidats égalitaires.

**CA 2023-2024 numéro 027**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

## **6.2 DÉSIGNATION DE MEMBRES DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU que le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'application des normes d'éthique et de déontologie, d'élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et d'assurer que tous les membres de ce conseil et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que conformément à la résolution CA 2020-2021 numéro 012 adoptée le 20 octobre 2020 par le conseil d'administration, la composition du comité de vérification est la suivante :

- Le directeur général
- La secrétaire générale
- 3 membres du conseil d'administration, dont un membre représentant le personnel, un membre représentant les parents et un membre représentant la communauté

ATTENDU que le mandat des membres de ce comité se termine à la première séance du conseil d'administration de l'année 2023-2024 et qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres;

La secrétaire générale appelle les propositions de mises en candidatures.

### Membres de la communauté

M. Pascal Turcotte se propose.

### Membre du personnel

Mme Marie-Hélène Beulac se propose.

### Membre parent

M. François-Hugues Liberge se propose.

La période de mise en candidatures est fermée.

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de poste à combler, les candidats sont élus par acclamation.

La secrétaire générale appelle les propositions de mise en candidatures pour la présidence du comité.

Mme Amal Chaanin propose M. François-Hugues Liberge.

La période de mise en candidatures est fermée.

M. François-Hugues Liberge accepte sa mise en candidature.

Puisqu'il n'y a qu'une seule candidature, M. François-Hugues Liberge est élu par acclamation.

**Il est proposé par Mme Geneviève Léger-Filiault, et résolu :**

QUE les membres du conseil d'administration suivants siègent sur ce comité :

1. Pascal Turcotte
2. Marie-Hélène Beaulac
3. François-Hugues Liberge

QUE la présidence du comité soit assumée par M. François-Hugues Liberge.

QUE le mandat des membres de ce comité débute le 16 octobre 2023 et se termine à la première séance du conseil d'administration de l'année scolaire 2024-2025.

**CA 2023-2024 numéro 028**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**6.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR  
INDÉPENDANT QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 30 JUIN 2023**

ATTENDU que le directeur général doit soumettre les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant au conseil d'administration du Centre de services scolaire, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

ATTENDU le redressement financier comptabilisé aux états financiers de l'année 2021-2022 se rapportant aux obligations liées à la mise hors service des immobilisations selon les directives du MEQ;

ATTENDU le financement par le MEQ dans l'année 2022-2023 des coûts relatifs au redressement financier concernant les obligations liées à la mise hors service des immobilisations;

ATTENDU le rapport de la firme Deloitte quant à l'audit se rapportant aux états financiers du Centre de services scolaire de Laval au 30 juin 2023;

ATTENDU que le rapport de la firme Deloitte inclut une réserve en raison de la limitation des de leurs travaux quant à la validation des estimations transmises par le MEQ se rapportant aux coûts des obligations liées à la mise hors service des immobilisations;

ATTENDU la présentation de ce rapport et des états financiers au comité de vérification le 10 octobre 2023;

**Il est proposé par Mme Amal Chaanin et résolu :**

QUE les états financiers au 30 juin 2023 du Centre de services scolaire de Laval ainsi que le rapport de la firme Deloitte soient reçus pour fin de dépôt sous la cote CC 2023-2024 numéro 029;

**CA 2023-2024 numéro 029**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

**6.4 MODIFICATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES JEAN-PIAGET ET ALPHONSE-DESJARDINS : - CONSULTATION PUBLIQUE**

ATTENDU que les écoles Jean-Piaget et Alphonse-Desjardins sont des écoles spécialisées à mandat régional;

ATTENDU que l'école Jean-Piaget, située au 3150 boulevard Dagenais Ouest à Laval, accueille des élèves de 4 à 21 ans ayant une des déficiences motrices graves avec déficience intellectuelle moyenne à sévère, ou une déficience intellectuelle profonde;

ATTENDU que cette école pourra bénéficier d'un nouvel édifice qui est en construction au 2275 rue Honoré-Mercier à Laval et qui doit être ajouté à l'acte d'établissement de l'école Jean-Piaget en prévision de la rentrée scolaire 2024;

ATTENDU que l'école Alphonse-Desjardins, située au 3680 Boulevard Lévesque Ouest à Laval, accueille des élèves de 12 à 21 ans ayant un trouble du spectre de l'autisme jumelé à une déficience intellectuelle de moyenne à sévère;

ATTENDU que ces écoles dispensent l'enseignement du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire à des élèves qui peuvent y être scolarisés jusqu'à l'âge de 21 ans et qu'il est requis de modifier leur acte d'établissement, afin d'ajouter l'enseignement du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire pour tenir compte de cette réalité;

ATTENDU la nécessité de consulter le conseil d'établissement de l'école Jean-Piaget et de l'école Alphonse-Desjardins, ainsi que le comité de parents et le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval;

ATTENDU qu'il y a lieu également de procéder à une consultation publique, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* et à la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services dispensés dans une école*, et d'établir le calendrier de consultation et les modalités d'information du public;

**Il est proposé par M. Pascal Turcotte et résolu :**

QUE soit soumis pour fin de consultation, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* et à la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école*, la modification des actes d'établissement des écoles secondaires spécialisées suivantes, afin de confirmer l'enseignement du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire;

- Jean-Piaget
- Alphonse-Desjardins

QUE le président et la vice-présidente du conseil d'administration soient désignés comme représentants du conseil d'administration lors de l'assemblée de consultation, conformément à l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique et à la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et aux autres changements des services éducatifs dispensés dans une école*;

QUE l'assemblée de consultation publique ait lieu virtuellement le 14 novembre 2023 à 19 h;

QUE l'avis public relatif à l'assemblée de consultation, ci-joint, soit publié;

QUE le conseil d'établissement des écoles concernées, le syndicat de l'enseignement de la région de Laval et le comité de parents soient également consultés;

QUE la période de consultation se déroule du 17 octobre au 5 décembre 2023.

**CA 2023-2024 numéro 030**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

#### **6.5 AJOUT D'ESPACE ET REMPLACEMENT DE BÂTIMENT : - DEMANDE D'ALLOCATION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (PQI 2024-2034)**

ATTENDU que le Centre de services scolaire de Laval doit transmettre au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ses demandes d'ajout d'espace et de remplacement de bâtiment dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2024-2034* (PQI);

ATTENDU que l'appel de projet pour la remise du Plan québécois des infrastructures 2024-2034 a pris fin le 30 septembre 2023

ATTENDU l'autorisation du directeur général du 13 septembre 2023 relative aux demandes d'allocation au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2024-2034*;

ATTENDU les prévisions d'effectif scolaire du MEQ pour le Centre de services scolaire de Laval;

ATTENDU les analyses effectuées en comparaison de la capacité d'accueil de nos bâtiments et de la clientèle attendue;

ATTENDU les projets domiciliaires prévus par Ville de Laval au cours des prochaines années;

ATTENDU la considération des pôles de service pour les élèves handicapés, pour les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) et les élèves en classe d'accueil;

ATTENDU que le Centre de services scolaire de Laval ne dispose d'aucun immeuble excédentaire sur l'ensemble de son territoire pouvant desservir les élèves tant à la formation générale des jeunes, à l'éducation des adultes qu'à la formation professionnelle;

ATTENDU les orientations et les objectifs du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 (PEVR) dont l'un des trois (3) enjeux est un environnement sain, propice à l'apprentissage et sécuritaire afin de permettre la réussite des élèves;

ATTENDU l'état de vétusté de plusieurs bâtiments du Centre de services scolaire de Laval et du nombre important de modulaires et de maisons-classes répartis sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU les priorités ministérielles relatives à la formation professionnelle, à l'importance de l'adéquation formation-emploi et aux besoins en matière de francisation avec l'arrivée de Francisation Québec;

ATTENDU la nécessité d'obtenir une résolution du conseil d'administration;

**Il est proposé par Mme Angèle Irene Enianloko, et résolu :**

QUE le conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval autorise les demandes d'allocation au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures 2024-2034*, telles que décrites au tableau joint à la présente résolution sous la cote CA 2023-2024 numéro 031;

**CA 2023-2024 numéro 031**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

## **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Amal Chaanin et **RÉSOLU**

QU'à 20 h 44, la séance du conseil d'administration soit ajournée pour le mercredi 25 octobre 2023 à 18 h 30, afin de traiter le point suivant :

6.6    PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – RECOMMANDATIONS

**CA 2023-2024 numéro 032**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

### **7.1 VARIA**

Aucun sujet n'est ajouté à ce point.

### **7.2 HUIS CLOS**

Aucun huis clos n'est requis.

---

**FRANÇOIS-HUGUES LIBERGE**  
Président du CA

**STELLA DUVAL**  
Secrétaire générale